

# BIBLIOTHÈQUES MUNICIPALES ET BIBLIOTHÈQUES CENTRES DOCUMENTAIRES

## *ESQUISSE D'UNE TYPOLOGIE DES SERVICES*

Le propos de cet article n'est pas d'évoquer les prestations épisodiques que toute bibliothèque municipale (BM) peut effectuer en direction des bibliothèques centres documentaires (BCD), mais de montrer comment, par la création d'un service spécifique, la bibliothèque municipale peut construire une coopération continue et durable avec l'Éducation nationale. C'est à partir de ma pratique professionnelle et de celle d'autres bibliothécaires invités à Vénissieux pour faire le point sur leurs expériences que ce sujet va être traité.

### Naissance d'un partenariat

Il existe à Vénissieux<sup>1</sup>, depuis 1990, un poste de coordination<sup>2</sup> qui a pour

objectif de poursuivre et développer le partenariat avec, notamment, l'Éducation nationale<sup>3</sup>.

À l'issue de nombreuses rencontres avec les partenaires et d'une enquête, étapes indispensables pour connaître l'état des lieux, deux axes de travail ont été dégagés :

- impulser et coordonner la relance des BCD - les premières créations dataient d'une dizaine d'années et nous traversions de toute évidence une période d'essoufflement ;
- coordonner des projets artistiques et culturels interpartenariaux autour du lire/écrire.

Cette démarche pragmatique s'est développée sur deux principes de base : la coopération bibliothèque/école, à l'origine des BCD, se doit de rester un axe fort de leur développe-

\* Je remercie le CRDP de Créteil de m'autoriser à reprendre largement l'intervention que j'ai donnée lors de l'université d'automne « Les BCD aujourd'hui : identité et partenariat » (Paris, 26-29 octobre 1998), et dont les actes seront publiés prochainement dans un numéro spécial de la revue *Argos*.

1. Vénissieux compte 61 000 habitants. La bibliothèque centrale sera remplacée, en 2001, par une médiathèque et il existe trois annexes de quartier. On y dénombre quarante-neuf écoles maternelles et élémentaires et trente-cinq BCD.

2. Il s'agit d'un poste de bibliothécaire détaché du secteur jeunesse, que j'ai occupé de 1990 à 1997.

3. L'action entreprise sur ce poste s'est inscrite dans une politique déjà existante de coopération entre la bibliothèque et les écoles. Comme dans de nombreuses autres villes, cette coopération a présenté plusieurs facettes : le traditionnel accueil des classes, le prêt de livres aux enseignants, la mise à disposition d'un fonds pédagogique, l'organisation d'un comité de lecture d'enseignants et de bibliothécaires qui analyse et sélectionne des nouveautés une fois par mois, un bibliobus scolaire ayant organisé des tournées dans les écoles primaires de 1983 à 1990.

CÉCILE DÉRIOZ

**Bibliothèque municipale  
de Vénissieux**

Le **groupe BCD** est composé d'enseignants, de conseillères pédagogiques, et de bibliothécaires. Il se réunit une fois par mois entre midi et deux heures sur le temps libre de chacun.

Au départ, ses objectifs étaient de rompre l'isolement des responsables BCD, de résoudre des problèmes matériels, d'organiser des formations, de réfléchir à des plans de relance en prenant en compte tous les aspects du problème, matériel, culturel et pédagogique.

Aujourd'hui, le groupe a pour axes de travail les réflexions sur la place des aides-éducateurs dans les BCD, sur leur informatisation, sur le rôle du comité de pilotage de la charte dans le partenariat ville/Education nationale en direction des BCD, sur la mise en place d'un forum annuel autour des BCD, et enfin, deux fois par an, sur l'élaboration du journal *69200 BCD*.

ment ; les BCD représentent un des maillons essentiels du réseau de lecture publique.

Il n'a jamais été question d'intervenir directement dans la gestion et l'animation des trente-cinq BCD ; le niveau d'intervention se trouvait en amont, avec les équipes de circonscription et le Centre de ressources pédagogiques, antenne du Centre régional de documentation pédagogique (CRDP) gérée et animée par une enseignante détachée.

Dans ce cadre, la bibliothèque s'est engagée dans trois directions : elle a impulsé et animé un groupe interpartenarial de réflexion, de médiation et d'actions – le « groupe BCD » (cf. encadré ci-dessus). Elle a suscité des projets culturels et pédagogiques en collaboration étroite avec les équipes de circonscription. Enfin, elle a mis en forme les traces écrites du partenariat par la création d'un journal local, *69200 BCD*, – diffusé dans toutes les écoles de la ville –, et par l'élaboration d'une charte sur les BCD reconnues comme maillons essentiels du réseau de lecture publique, signée par le maire et l'inspecteur d'académie. Au-delà des prestations traditionnelles, ce travail a permis à la bibliothèque de se positionner comme partenaire éducatif et culturel à part entière.

Un certain nombre d'expériences de partenariat BM/BCD se développant, et afin de faire le point avec d'autres professionnels concernés, une rencontre « Bibliothécaires BCD, bibliothécaires coordonnatrices BCD » a été organisée à Vénissieux en 1995 en liaison avec la revue *Argos*.

Cette rencontre avait pour objectif de faire le point sur les différentes expériences, leurs réussites et leurs difficultés, et de repérer les leviers d'une coopération structurelle. Un document de synthèse<sup>4</sup> indique, pour chacune des neuf villes représentées, les forces et faiblesses de chaque

**A PARTIR DE 1990  
UN CERTAIN  
NOMBRE DE VILLES  
ENGAGENT  
UNE POLITIQUE  
VOLONTARISTE  
EN DIRECTION  
DES BCD**

expérience, reprend les synthèses des observatrices invitées<sup>5</sup>, et donne en annexe quelques textes (conventions ou chartes, textes ministériels...). L'échantillon peut paraître modeste, il nous a semblé cependant suffisamment représentatif pour tenter d'établir une typologie des services des bibliothèques en direction des BCD.

4. Ce document est disponible sur simple demande à la bibliothèque municipale de Vénissieux.

5. Marie-Claire MILLET, de la Direction du livre et de la lecture, Caroline RIVES, de La Joie par les livres, Lucie DESAILLY, de la revue *Argos* et Claire BONIFACE, inspectrice de l'Éducation nationale à Palaiseau.

**Une histoire chaotique**

Avant de proposer cette typologie, il est intéressant de rappeler l'histoire récente des BCD, une histoire chaotique qui peut expliquer que la majorité des expériences date du début des années 1990.

La deuxième partie des années 80 a correspondu à une période de crise. Après l'enthousiasme du début de la décennie, les équipes se sont heurtées à de nombreuses difficultés : pérennité des financements, problèmes de personnel, de motivation, voire de résistance du corps enseignant aux objectifs des BCD, déception des bibliothécaires qui ont poussé à leur création et qui constatent un repli des BCD sur elles-mêmes, et abandon de l'intérêt que leur portaient les pouvoirs publics.

En 1989-1990, la parution du rapport Migeon<sup>6</sup>, de la loi d'orientation sur l'Éducation, l'opération « 100 livres »<sup>7</sup>, et la création des réseaux académiques Maitrise de la langue provoquent de nouveaux frémissements. 1993 voit la mise en place des plans BCD départementaux, la tenue du Forum national lecture/écriture, et l'enquête de la Fédération française de coopération entre bibliothèques (FFCB) sur la coopération bibliothèque/école<sup>8</sup>.

Le contexte devient donc favorable pour qu'un certain nombre de villes engagent une politique volontariste en direction des BCD. Cette politique est initiée par des élus (culture ou éducation), les directions municipales concernées (bibliothèque, affaires scolaires), ou les inspecteurs de l'Éducation nationale. Les initiatives municipales sont unilatérales ou

6. *La Réussite scolaire*, rapport du recteur Michel MIGEON à Lionel JOSPIN, ministre de l'Éducation nationale (janvier 1989). Au terme d'une analyse, l'auteur présente seize propositions et insiste sur la place essentielle de la lecture dans la lutte contre l'échec scolaire.

7. « L'opération 100 livres » ou « Des livres pour les écoles » a été lancée dans le cadre du Plan lecture annoncé dans la loi d'orientation sur l'Éducation de Lionel JOSPIN en 1989. Cette opération a consisté, de 1990 à 1994, à attribuer cent livres aux écoles dont le projet était retenu par l'inspecteur d'académie.

8. *Bibliothèque, école : quelles coopérations ?*, rapport d'enquête par Jean-Marie PRIVAT, Créteil, CRDP, 1994 (Collection Argos).

concertées. Le partenariat ville/Éducation nationale est plus ou moins institutionnalisé par des structures de concertation interpartenariales et contractualisé par des textes.

### Trois types de services

Sur le terrain, cette politique s'est traduite, d'après la « Rencontre de Vénissieux », par la création de trois types de « services » en direction des BCD, l'objectif étant, soit de les relancer puis d'accompagner leur développement, soit, le plus souvent, de les créer systématiquement dans chaque école de la commune selon un plan pluriannuel.

– *Le service déconcentré* : la ville met à la disposition de chaque BCD du personnel municipal (bibliothécaires à Puteaux, animateurs intégrés à la filière culturelle à Cergy, étudiants rémunérés par la ville de Lyon, par exemple) qui les gère, les anime, en partie ou complètement (crédits, traitement des documents, permanences, animations).

– *Le service centralisé* : une équipe de bibliothécaires, rattachée à la bibliothèque municipale ou au service des affaires scolaires, centralise la gestion des BCD (acquisitions, traitement des documents), peut assurer des permanences et organiser des animations et/ou formations. C'est le cas de villes comme Suresnes, Issy-les-Moulineaux, Massy, qui ont en commun d'avoir eu comme objectif initial de créer systématiquement des BCD selon un plan pluriannuel.

– *Le service de coordination* : une ou deux bibliothécaires municipales sont détachées partiellement ou à temps plein, pour dynamiser, développer un réseau de BCD. La gestion et l'animation de chacune restent à la charge des équipes pédagogiques. Les niveaux d'interventions sont alors différents : moins de présence physique des bibliothécaires et un travail soutenu en amont avec les équipes de circonscription, les inspecteurs de l'Éducation nationale (IEN), des structures de concertation. Le partenariat repose sur un tandem bibliothécaire/conseillère pédagogique (ou équiva-

lent). C'est le cas à Mulhouse et Vénissieux par exemple.

La réalité est évidemment plus complexe que cette typologie : un service de coordination peut centraliser certaines actions<sup>9</sup>, un service centralisé peut développer des actions de coordination pour construire un travail en réseau<sup>10</sup>.

### Les missions des bibliothécaires municipaux

Quel que soit le type de service, on retrouve des missions citées ici, des plus traditionnelles aux plus novatrices, qui élargissent le champ d'action et les pratiques des bibliothécaires municipaux :

– la mise à disposition de documentation professionnelle, sur la littérature jeunesse par la présence d'un « fonds pédagogique » en prêt. Le service rendu peut s'étendre à l'achat de tels livres pour le fonds propre des BCD en direction des enseignants ;

– l'accueil de groupes (classes, représentants délégués) à la bibliothèque municipale. Il peut s'agir, par exemple, de recevoir les comités BCD qui désirent faire le point sur le circuit du livre, des représentants des classes de différentes écoles pour dresser le bilan d'un travail autour de la rencontre d'un auteur ;

– des interventions en BCD ponctuelles ou régulières suivant un planning prédéfini, pour des animations, du prêt, une participation à un comité BCD... ;

– des aides ponctuelles ou une prise en charge totale pour les tâches bibliothéconomiques avec des degrés divers de concertation selon les tâches : acquisitions, inventaire, catalogage (informatisé ou non), équipement des documents, désherbage, (ré)aménagement du lieu ;

– la gestion de budgets : livres, mobilier, animation, formation ;

– la formation plus ou moins institutionnalisée et régulière d'enseignants, de parents, d'aides-éducateurs, d'agents techniques spécialisés des

écoles maternelles (ATSEM), sur des sujets variés (conte, gestion des collections, littérature jeunesse, préparation d'actions communes) ;

– le lancement et la coordination de projets éducatifs et culturels : projets thématiques, venues d'auteurs, défis et rallyes-lecture, prix-lecture, semaines BCD, classes-lecture ;

**QUEL QUE SOIT  
LE TYPE DE SERVICE,  
ON RETROUVE  
LES MÊMES  
MISSIONS,  
DES PLUS  
TRADITIONNELLES  
AUX PLUS  
NOVATRICES,  
QUI ÉLARGISSENT  
LE CHAMP D'ACTION  
ET LES PRATIQUES  
DES  
BIBLIOTHÉCAIRES  
MUNICIPAUX**

– la collecte et la circulation de l'information : organisation d'enquêtes, création d'un outil de liaison inter-BCD et bibliothèque municipale (cf. Vénissieux et Massy). D'autres traces écrites peuvent être diffusées : documents de réflexion, résultats d'enquêtes, sélection de livres d'un comité lecture... ;

– l'animation et la coordination de groupes interpartenariaux : comités ou clubs de lecture, groupes BCD, comités de pilotage... ;

– la concertation, la médiation avec les élus, les services municipaux, les IEN, les conseillers pédagogiques, les centres de ressources...

9. Par exemple, des commandes de livres à Mulhouse ou de fournitures de matériels pour couvrir et réparer les livres à Vénissieux.

10. Optique interBCD qui se développe à Massy avec la création d'un journal par exemple.

Suivant le type de service mis en place, on accorde plus ou moins de temps à chacune de ces missions : donne-t-on la priorité à la gestion et à l'animation quotidienne ou à l'animation éducative et culturelle d'un réseau ? Formulé différemment, privilégie-t-on la dimension « technique », bibliothéconomique du service ou la dimension éducative et culturelle ? On peut poursuivre la réflexion en se demandant quelles conceptions de la BCD sont induites ou renforcées par tel ou tel type de services.

***LA COOPÉRATION  
AVEC L'ÉDUCATION  
NATIONALE  
EST UNE ACTIVITÉ  
QUI PERMET  
D'INSTAURER DES  
RELATIONS PLUS  
APPROFONDIES  
AVEC LES  
ENSEIGNANTS  
ET DE DIVERSIFIER  
LES ACCUEILS DE  
CLASSES...***

Le bibliothécaire « missionné » pour intervenir directement dans leur gestion et leur animation ne risque-t-il pas de renforcer la conception d'une « BCD reflet » d'une bibliothèque municipale (similitude des fonds, des animations, des classements) ? Elles sont alors des outils exemplaires clés en main, mais pour quelle pédagogie ? Inversement, s'il a pour mission de coordonner et d'animer un réseau, le bibliothécaire, en laissant chaque

charge la gestion et l'animation, ne contribue-t-il pas à favoriser la construction d'une identité propre des BCD au regard des bibliothèques municipales ? Le partenariat n'est-il d'ailleurs pas d'autant plus riche qu'il se fonde sur la complémentarité des collections, des objectifs, des publics plutôt que sur leur similitude ? Cette optique s'accompagne cependant, par la force des choses, d'un réseau de BCD très disparates, au fonctionnement fluctuant selon le degré d'implication des enseignants.

À travers ces services, il s'agit, selon nous, de trouver le juste niveau d'engagement des villes en direction des BCD, en les situant dans le réseau de lecture publique tout en respectant leur identité propre en concertation continue avec l'Éducation nationale. Leur prise en compte dans le fonctionnement même de la bibliothèque/médiathèque contribue à inscrire le partenariat dans la durée comme un enjeu central d'une politique de lecture : la coopération avec l'Éducation nationale n'est pas une activité périphérique, elle permet d'instaurer des relations plus approfondies avec les enseignants, de diversifier les accueils de classes, de multiplier les dépôts de livres, de susciter des demandes variées.

La mise en place de ce service permet de positionner l'équipement comme tête de réseau local de lecture publique. Par l'intermédiaire de ce service, la bibliothèque veille à la « bonne santé » des différents lieux en se rendant disponible pour des coups de pouce, organise la circulation des informations sur tout le réseau, impulse et coordonne des actions interpartenariales afin de créer une dynamique d'ensemble.

Ce travail peut s'étendre à d'autres lieux de lecture, les centres de loisirs, les structures de petite enfance, les associations, etc., et être renforcé par un dispositif contractuel. Ces missions gagnent en effet à être rendues lisibles par un texte d'orientation, un projet d'action, ou mieux encore, par une charte ou une convention cosignées par les différents partenaires concernés.

*Février 1999*